

18

Création d'un pôle enfance

Création d'un pôle enfance sur l'emprise de l'ancienne cour du collège

Typologie d'opération :

Densification

Vocation équipement

Localisation

Pont l'Évêque (Calvados)

Communauté de communes Terre d'Auge



Informations générales et statistiques

MOA :

Communauté de communes Terre d'Auge

MOE :

En Act (architecte Marie Glabik)

Année de livraison : inauguration en 2023

Surface de terrain d'assiette : 2 632 m²

Chiffres clés

Surface de plancher : 977 m²

Coefficient d'occupation du sol : 0,37

Coefficient d'emprise au sol : 0,33

Densité de logements : NC

Emprise au sol des bâtiments : 880 m²

Performance énergétique : RT 2012 – Démarche Énergie Carbone E2+/C2

Montant total des travaux (HT) : 2 389 345 €

Description sommaire du projet

Le collège Gustave Flaubert a fait l'objet d'un découpage parcellaire visant à rendre constructible son ancienne cour de récréation pour la création d'un pôle enfance. Le projet se situe dans un secteur d'équipements publics (collège, gymnase, stade, IME), de logements individuels groupés ou de petits collectifs, longé par la rivière Yvie.

Le programme du pôle enfance regroupe une crèche, un relais d'assistance maternelle, un centre de loisirs, un espace cuisine de réchauffage et les locaux de l'ensemble du personnel.

Toutes les activités se déploient sur un seul bâtiment, sur deux niveaux.

Points forts et originalité

Un découpage parcellaire de l'emprise d'un équipement public existant, aboutissant à une consommation foncière nulle pour la création d'un nouvel équipement complémentaire.

Une recherche poussée d'intégration du bâtiment, d'un point de vue paysager et environnemental, pour s'adapter à une parcelle exiguë et enclavée qui a conduit à la production d'un bâtiment compact et une implantation qui préserve au maximum l'éclairage naturel pour les espaces d'activités des enfants.

Une démarche Énergie Carbone E2+/C2-, ainsi qu'une démarche Haute Qualité Environnementale (sans viser la qualification HQE).

La mutualisation des parkings déjà existants, pour une parcelle libérée de tous véhicules.

Objectifs SRADDET de référence

25 > Renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourgs structurants

38 > Repenser la ville pour ses habitants

